

À partir du 1er juillet 2022



AVANT DE VENIR AUX URGENCES VOUS DEVEZ APPELER



- Soit votre médecin traitant
- Soit le **3966** en absence de médecin traitant, le soir, le week-end et les jours fériés
- Soit le **15** pour les urgences vitales

NE VOUS PRESENTEZ PAS SPONTANEMENT AUX URGENCES

« *LES URGENCES C'EST PAS AUTOMATIQUE* »

Lors de votre appel, un médecin fera une évaluation préalable et vous donnera

- Soit un conseil médical
- Soit une orientation vers la médecine de ville
- Soit une orientation vers un service d'urgence qui sera averti de votre venue
- Soit une prise en charge par le SMUR pour les urgences vitales

